

Commune d'Incourt



INCOURT, 19 août 2019

CONVOCAATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la **salle du conseil communal – rue de Brombais 2 à Incourt le 28 août 2019 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Finances - Compte 2018 - Approbation.
- 2) Finances - Modification budgétaire n°1 2019 - Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
- 3) Finances - Zone de Police "Ardennes brabançonnnes"- Modification de la répartition des dotations communales - Approbation.
- 4) Finances - Tarification incendie - Régularisation 2015-2016 - Prise d'acte.
- 5) Finances - Contrôle encaisse Receveur régional - Procès-verbal de vérification du 1er trimestre 2019 - Prise de connaissance.
- 6) Finances - Reprobel - Reproduction sur papier - Photocopies et impressions - Perception mixte - Année de référence 2018 - Convention individuelle - Pour approbation.
- 7) Finances - Fabrique d'église - Paroisse Sainte-Barbe de Sart-Risbart - Compte 2018 - Approbation moyennant modifications
- 8) Finances - Fabrique d'église - Paroisse Saint-Laurent et Saint-Denis de Piétrebais - Compte 2018 - Approbation moyennant modifications
- 9) Finances - Fabrique d'église Saint-Joseph de Glimes - Budget 2020 - Approbation.
- 10) Urbanisme - Voirie - Aménagement des abords d'une habitation comprenant une modification de l'alignement - Carrefour de Rue de Longueville et de la Rue des Bois.
- 11) Urbanisme - Renouvellement de la Commission Consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Modification - Pour accord.
- 12) Travaux - Mise en place d'un éclairage sur la première partie du parcours "santé" - Délibération de principe - Approbation
- 13) Administration générale - Plan stratégique transversal - Projet - Prise d'acte.
- 14) Administration générale - Rapport des rémunérations allouées par l'administration communale aux mandataires et aux personnes non élues - Exercice 2018 - Approbation.

- 15) Administration générale - Marché public de services - Maison de la ruralité à Opprebais - Transaction financière - Pour accord.
- 16) Patrimoine - Logements IPB à Piétrebais - Bail emphytéotique - Projet d'acte - Pour accord.
- 17) Patrimoine - l'ASBL "Le réseau Territoire de Mémoire" - Convention de partenariat - Décision.
- 18) Règlement communal relatif aux cimetières, aux funérailles et aux sépultures - Approbation.
- 19) Enseignement - ISBW - Rapport d'évaluation des temps de midi dans les implantations de l'école communale d'Incourt - Convention - Ratification.
- 20) Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal d'Incourt - Modifications - Approbation.
- 21) Administration générale - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2019.

HUIS CLOS


Par ordonnance,

Le Directeur général,


F. LEGRAND



Le Bourgmestre,


L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.